

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE 2 / CHARTE D'UTILISATION DES SERVICES MULTIMÉDIA

La médiathèque offre des services multimédia. Il s'agit notamment de :

- La consultation du portail www.alivrouvert-peronnas.fr et du catalogue informatisé
- La consultation d'Internet
- La consultation de ressources documentaires en ligne (soit via les postes informatiques, les tablettes ou liseuses, soit à distance depuis le portail www.alivrouvert-peronnas.fr)
- La consultation de documents audiovisuels
- L'accès wi-fi

Cette offre de services multimédia est à la fois une ressource documentaire permettant de satisfaire des besoins d'information, de formation, et une offre de loisir culturel.

La présente Charte, associée au Règlement intérieur de la médiathèque, a pour objet de préciser :

- Les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la médiathèque
- Les responsabilités des utilisateurs de ces ressources

CONDITIONS D'ACCES

Art 1 : L'accès à l'ensemble des services multimédia est gratuit et ouvert à tous les publics.

Art 2 : Conformément au règlement intérieur, l'accès des mineurs est placé sous la responsabilité des parents et la présence d'un adulte est conseillée. Les mineurs qui ne sont pas accompagnés d'un adulte doivent présenter leur carte d'abonnement (qui vaut autorisation des parents lorsque la case « autorise mon enfant à utiliser les services multimédia » a été cochée sur l'autorisation parentale d'inscription).

Art 3 : L'accès aux ordinateurs et tablettes est autorisé pour les enfants de moins de dix ans à condition qu'ils soient accompagnés d'un adulte.

CONDITIONS D'UTILISATION

Art 4 : L'usage des postes informatiques et l'accès au wi-fi se fait sur inscription par présentation de la carte d'adhérent ou d'une pièce d'identité.

Art 5 : La durée d'utilisation d'un ordinateur est d'une heure par jour. Une seule personne est autorisée par poste, à l'exception des enfants accompagnés. La durée d'utilisation des tablettes est de trente minutes par jour pour les enfants et d'une heure pour les adultes.

Art 6 : L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation toute anomalie constatée. Seul le personnel de la médiathèque est autorisé à intervenir en cas de panne sur les postes informatiques.

Art 7 : L'utilisation de clé USB ou tout autre support personnel est autorisé.

Art 8 : Concernant l'utilisation d'Internet, les utilisateurs s'engagent à :

- Ne pas consulter des sites à caractère pornographique ou sexuellement explicites, ou incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale ou contraires à la loi ;
- Ne pas transférer ou télécharger de fichiers illégaux ;
- Ne pas utiliser les services Peer-to-Peer ;
- Respecter le droit d'auteur des œuvres consultées.

Art 9 : Concernant l'utilisation des postes informatiques, les utilisateurs s'engagent à :

- Ne pas modifier la configuration des postes informatiques mis à disposition ;
- Ne pas installer leurs propres logiciels sur les postes informatiques.

De manière générale, les utilisateurs s'engagent à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique.

RESPONSABILITES ET CADRE LEGAL

Art 10 : Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés, de la protection de ses propres données et de son matériel.

Art 11 : Responsabilités de la médiathèque

La médiathèque n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles et contenus de sites consultés sur Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de leurs ordinateurs. Les responsables légaux ayant autorisé un mineur à consulter seul Internet le font en toute connaissance de cause.

Art 12 : Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexions.

Art 13 : Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou ne respecterait pas les règles édictées par la présente charte. Ce non-respect peut aller jusqu'à l'interdiction temporaire ou définitive de l'usage des postes informatiques.

Je soussignée (Nom et prénom) :

Certifie avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des services multimédia de la médiathèque et m'engage à la respecter.

A Péronnas, le

Signature